PLANCHE N° 4/6

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour
Grenoble, le 11 JUIN 2019
Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général
Philippe PORTAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ISÈRE

PPRM DU PLATEAU MATHEYSIN

Version approbation

Règlement graphique

ZONAGE REGLEMENTAIRE SUR FOND TOPOGRAPHIQUE

Mars 2019

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone inconstructible sauf exceptions prédéfinies
- Zone constructible sous conditions
- Zone de puits

REPERAGE
(sans valeur réglementaire)

- Limite communale (source : BD Topo)

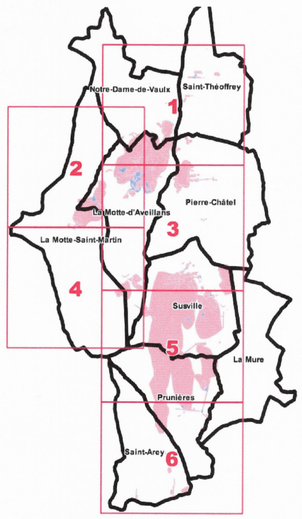

Si une incohérence est constatée entre le zonage règlementaire sur fond topographique et le zonage règlementaire sur fond cadastral, ce dernier prime sur le premier.

1 : 10 000 au format A2

0 250 500 m

Direction Départementale des Territoires de l'Isère
Source des données : BdTopo 2017© - Scan25 IGN©
Mars 2019